

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON DESTINEE A LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

(Traduction provisoire)

Août 2014

1. Pertinence de l'Aide

La Côte d'Ivoire a traversé de longues années de crise politico-militaire. Ces crises ont engendré un certain nombre de dysfonctionnements de l'appareil étatique et ont entraîné une détérioration de la situation sécuritaire et la dépréciation des services sociaux et administratifs. Il en a résulté l'aggravation du malaise social et l'amplification de la pauvreté et des disparités dans le pays. Par ailleurs, après la fin de la crise en avril 2011, le nouveau Gouvernement ivoirien a annoncé un « Plan National de Développement (PND) » et a engagé des actions pour la paix et la sécurité, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ainsi que la reconstruction économique post-crise. En plus, la Côte d'Ivoire ayant assuré la présidence de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) œuvre à son repositionnement dans la sous-région. Et la Communauté Internationale espère que la Côte d'Ivoire joue un rôle de locomotive sous-régionale et soutient ses engagements.

La Côte d'Ivoire est une grande puissance de l'Afrique de l'Ouest et représente 40% de l'économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et détient la clé de la stabilité, du développement et de l'intégration régionale dans la zone économique de la CEDEAO. Vu son importance dans la sous-région, il est nécessaire que le Japon apporte son soutien à la cohésion sociale, à la réduction de la pauvreté et à la correction des disparités à travers des appuis au rétablissement de la sécurité et à l'amélioration des services sociaux et administratifs de la Côte d'Ivoire en période de reconstruction. En outre, du fait que les entreprises japonaises manifestent davantage d'intérêt à l'investissement au sein de l'espace CEDEAO qui abrite une population de plus de 300 millions d'habitants et qu'elles situent la Côte d'Ivoire comme l'un des pays stratégiques en Afrique de l'Ouest, le Japon va promouvoir des investissements japonais par la collaboration public-privé pour appuyer la croissance durable de ce pays.

2. Principe Fondamental de l'Aide (objectif global) : Consolider la stabilité et promouvoir le développement socio-économique pour une Côte d'Ivoire en tant que locomotive de la sous-région.

La Côte d'Ivoire jouant le rôle de locomotive de l'Afrique de l'Ouest, sa stabilité et son développement économique sont primordiaux non seulement pour elle-même mais aussi pour les pays voisins. C'est pourquoi le Japon envisage d'appuyer le Gouvernement ivoirien pour le renforcement de la sécurité et la paix et pour la restauration des services administratifs et sociaux éprouvés par la crise. Le Japon soutient les efforts du Gouvernement ivoirien pour l'aménagement des infrastructures, d'une part, et pour le développement des industries prometteuses de croissance, d'autre part.

3. Domaines Prioritaires (objectifs)

(1) Le retour à une société sécurisée et stable

La Côte d'Ivoire a subi l'instabilité sociale causée par de longues années de crise. Pour ce pays, le retour à une société stable par le rétablissement de la paix et de la sécurité et par la restauration des services sociaux est la condition préalable pour réaliser la croissance économique durable. En vue de rétablir la confiance des populations envers l'Etat, le Japon effectue des aides contribuant à la promotion d'une société sécurisée, apaisée et équitable et à la croissance autonome de la Côte d'Ivoire.

a) Une société sécurisée :

Promouvoir la formation des personnels de la police et des organes judiciaires et le développement de leurs capacités institutionnelles.

b) Une société stable :

Appuyer le rétablissement des services sociaux de base tels que les services sanitaires, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable et appuyer l'amélioration du fonctionnement administratif.

(2) L'accélération du développement économique

Malgré la crise qui a engendré la stagnation de l'économie ivoirienne, la Côte d'Ivoire reste toujours au centre de l'activité économique de l'espace UEMOA et suscite l'attente qu'elle jouera son rôle de locomotive de l'économie sous-régionale. En particulier, Abidjan, capitale économique du pays, abrite plus du quart de la population ivoirienne faisant d'elle la plus grande ville d'Afrique occidentale francophone. L'amélioration des fonctions de cette ville permettrait l'accélération de la croissance économique en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

a) Aménagement des infrastructures :

Aménager les infrastructures urbaines d'Abidjan et celles liant la ville d'Abidjan avec l'extérieur telles que les corridors internationaux, le port en vue de consolider les bases de la croissance économique nationale et sous-régionale.

b) Développement industriel :

Pour que la Côte d'Ivoire réalise une croissance économique durable, il est indispensable de promouvoir les investissements privés et parallèlement d'identifier et développer les industries porteuses qui pourront former une base solide. Afin d'y parvenir, le Japon appuie la promotion des industries à fort potentiel de développement sans exclure celles du secteur primaire telles que l'agriculture et la pêche.

4. Points à noter

(1) Promotion du partenariat public-privé

La Côte d'Ivoire a l'avantage d'être le pays stratégique de l'Afrique de l'Ouest et a une forte demande en travaux de reconstruction et de développement. Elle montre un fort potentiel de croissance économique et constitue un marché de consommation en expansion. Tous ces atouts augmentent l'intérêt des entreprises japonaises en Côte d'Ivoire. Par conséquent, le Japon prendra en considération, d'un point de vue stratégique, les projets favorables à l'environnement propice aux investissements des entreprises japonaises et à la promotion du partenariat public-privé.

(2) Prise en considération de la situation sécuritaire

Compte tenu de l'incertitude de la situation sécuritaire, notamment à l'ouest du pays, lors de l'élaboration et la mise en œuvre des projets, les choix de zones d'intervention et de modalités d'aide doivent être pris de manière appropriée, tout en assurant la sécurité des acteurs concernés par ces projets. Il n'est pas exclu d'envisager la collaboration avec les Organisations Internationales.

(3) Prise en considération des questions environnementales

Il faut considérer les questions liées à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques sur lesquelles le Japon accorde une grande importance. La collaboration avec les Organisations Internationales pourra être envisagée.

Annexe : Plan d'opération